

Sujet : [INTERNET] avis sur enquête publique portant sur la création du PA3 de la ZA du Bois de Teillay Amanlis/Janzé

De : <demandeur@prime-log.fr>

Date : 25/04/2023 14:50

Pour : <pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur Bernard PRAT

Bonjour Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après notre avis dans le cadre de l'enquête publique portant sur la Liaison entre la RD92 et RD93 Amanlis Janzé. Travaux routiers portés par le Département Ille-Et-Vilaine.

Présentation de PRIMELOG

Nous sommes spécialisés dans le développement de bâtiment d'activités industrielles et de distribution logistique de produits industriels ou manufacturés.

Le projet que nous développons sur le PA3 de la ZA du Bois de Teillay Amanlis/Janzé est dédié à la nouvelle implantation régionale en Bretagne de la société MUTUAL LOGISTICS.

Le choix du site PA3 de la ZA du Bois de Teillay Amanlis/Janzé

Cette nouvelle implantation est réalisée dans le cadre du développement des activités de MUTUAL LOGISTICS en région Bretagne.

MUTUAL LOGISTICS a sélectionné le site de Janzé en raison de sa localisation géographique barycentrique en Bretagne, de son bassin d'emploi, et de sa qualité environnementale.

La localisation du PA3 est un atout primordial qui permet une ouverture sur le grand Ouest, porte de la Bretagne en lien avec plusieurs régions et bassins de production et de consommation.

Le bassin d'emploi est également un atout déterminant avec un emploi de proximité qualitatif et varié favorable pour le personnel et limitant les flux vers la rocade rennais.

La qualité environnementale prévue par l'aménageur/la collectivité est en parfaite cohérence avec nos objectifs environnementaux vertueux.

L'accessibilité par la liaison RD92 RD93 est un élément déterminant pour notre projet.

La liaison RD92 RD93 :

Cette liaison est nécessaire pour l'accès au site tant pour les camions de livraison que pour la centaine de créations d'emplois prévue.

Cette liaison d'accès RD92 RD93 au site PA3 de la ZA du Bois de Teillay Amanlis/Janzé revêt donc une grande importance pour le développement économique local dans le respect des enjeux environnementaux.

Pour ces raisons, nous avons un avis très favorable quant à la réalisation de la liaison entre la RD92 et la RD93 permettant l'accès au PA3 de la ZA du Bois de Teillay Amanlis/Janzé.

Nous vous prions d'agréer Monsieur l'expression de nos respectueuses salutations.

